

L'Observatoire du patrimoine religieux appelle à lancer un « plan d'investissement massif »

Les faits

L'Observatoire du patrimoine religieux (OPR) dénonce dans un appel publié jeudi 11 juin le sous-financement des 40 000 édifices religieux en France. L'association invite l'État à lancer un « plan d'investissement massif » pour permettre l'entretien et la valorisation de ce patrimoine religieux.



Les tours de la basilique Notre-Dame de la Delivrande, en Normandie. L'OPR lance jeudi 11 juin un appel à un « plan d'investissement massif » pour le patrimoine religieux. JOEL SAGET/AFP

Investir dans le patrimoine religieux pour attirer les touristes, trouver de nouveaux usages et relancer les emplois locaux : l'Observatoire du patrimoine religieux (OPR) a appelé jeudi 11 juin l'État à un « *plan d'investissement massif* » pour quelque 40 000 édifices religieux en France.

À l'instar de l'animateur Stéphane Bern dont c'est un des leitmotivs, cette association non-confessionnelle alerte sur le sous-financement de l'entretien d'un patrimoine largement à la charge des communes.

« *L'État, en dehors des travaux les plus emblématiques et en dépit d'un sursaut de la part de l'actuelle majorité gouvernementale, ne contribue pas suffisamment aux besoins* » du patrimoine religieux municipal, déplore l'OPR dans un communiqué.

Baisse des financements pour les communes

Au-delà de l'augmentation des subventions du ministère de la culture, il dénonce la baisse, depuis 2015, des fonds attribués aux collectivités dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement.

Selon le président de l'OPR, Édouard de Lamaze, « *nos communes disposent de trésors qu'elles n'ont, pour la plupart d'entre elles, ni les moyens ni l'expertise pour les entretenir et les valoriser* ».

→ À LIRE. [L'Observatoire du patrimoine religieux appelle à relancer le « plan églises » de Jacques Chirac](#)

Il propose « *à court terme* » de doubler le budget consacré par l'État au patrimoine local appartenant aux collectivités (autour de 150 à 200 millions d'euros actuellement) pendant au moins dix ans et de renforcer les moyens humains des services de l'architecture et du patrimoine qui accompagnent les travaux menés par les élus locaux.

L'OPR en faveur des projets de réutilisation des édifices religieux

L'OPR propose aussi de repenser le financement du patrimoine local, en mobilisant la taxe de séjour. Il recommande encore « *une campagne d'information, voire de formation, des élus locaux sur les enjeux et moyens de la conservation du patrimoine bâti et mobilier, y compris non classé : ce qui est protégé, les contacts à connaître, les procédures utiles, les droits et devoirs des propriétaires* ».

Objectifs ? Augmenter l'emploi local, notamment dans les métiers du bâtiment ; faciliter la formation de jeunes ; développer l'attractivité touristique des territoires et donc leurs revenus ; « *susciter, enfin, des projets de réutilisation pour les édifices dont la vie religieuse n'est plus possible ou est devenue très rare* ».